



En conséquence, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 8 voix pour et une abstention, décident de modifier les délibérations en dates des 23 février 2018 et 26 juillet 2019 comme suit :

- Création de routes empierrées sur 1,075km sur les parcelles B289, ZA27, le chemin d'exploitation n°45, la voie communale n°5 ;
- Création de trois places de dépôts et ou retournement sur les parcelles cadastrales ZA27, B289, B293 ;
- Création de pistes de débardage sur 0,118km sur les parcelles B271, B289, B293 ;

Bénéficiant du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 28 septembre 2015.

**2020-02-21-06 : SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE DESSERTES FORESTIÈRES (annule et remplace la DCM 2019-07-26-26)**

Une erreur dans la rédaction de la DCM 2019-07-26-26 introduit une ambiguïté dans le montant des travaux. Il convient de la reprendre en ces termes :

À la suite de l'appel d'offre pour la création de dessertes forestières, six entreprises ont déposé un dossier.

Cinq offres ont été jugées recevables.

Après analyse de ces offres, c'est celle de l'entreprise TP CLERC qui est la mieux disante pour un montant de travaux HT de 44 075,93 € soit un montant total TTC de 52 891,11 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**RETIENT** la proposition de l'entreprise TP CLERC d'un montant de 44 075,93 € HT

**AUTORISE** le Maire à signer tout document et avenant relatif à ce marché.

**Informations et questions diverses**

- La circulation sera interdite à tous véhicules sur la RD 12 du PR 6+420 au PR 8+600 (route d'Osselle) hors agglomération du **9 au 27 mars 2020 de 8 à 17 h**. Une déviation sera assurée par la route de Routelle.

- Chêne rue de la Combe : M. Bernardo nous a fait part à plusieurs reprises de l'inconvénient que représente cet arbre au droit de sa propriété et du danger qu'il représente en cas de casse de branches. Un devis de diagnostic sanitaire a été demandé à l'ONF. Compte tenu du montant élevé de cette prestation et du délai d'intervention et eu égard au contexte météo observé ces semaine dernières (vents violents), il est plus prudent de précéder à l'abatage de cet arbre. Une société a été contactée et devrait intervenir dans les semaines prochaines.

- Le 8 mai la chorale Chœurs tous chants propose un récital en fin de matinée salle polyvalente. Le vin d'honneur servi traditionnellement après la cérémonie au Monument Aux Morts pourrait être décalé au moment et se tenir dans la SP.

- Des escaliers en béton permettant un accès direct au plateau sportif ont été réalisés par les agents du SIVOM.

- Les systèmes de fermeture des portes de la salle polyvalente ont été renforcés.

Séance levée à : 19h28